



service jumelage - 02 33 88 15 07

info parents à conserver

Echange de jeunes 2012 - du 1er au 17 août

L'échange de jeunes s'adresse aux jeunes âgés entre 14 ans et moins de 18 ans au 17 août 2012.

Dates

Mercredi 1^{er} août : Départ des Français pour Northeim en train (départ gare de Cherbourg).

Jeudi 2 août : Arrivée à Northeim.

Jeudi 9 août : départ des deux groupes en bus pour Tournalville

Vendredi 10 août : Arrivée à Tournalville

Vendredi 17 août : Départ des Allemands pour Northeim

Prix

Le montant du séjour est fixé à 350 €*. 30 % de la totalité du séjour (105 euros) sera versé à l'inscription et le solde avant le début de l'échange (245 euros). *Chèques à libeller à l'ordre du trésor public.*

*Ce prix comprend le transport, l'hébergement, les repas et les activités prévues dans le cadre du programme.

Chèques vacances acceptés.

Hébergement - restauration

Lors du séjour en France, les jeunes allemands seront hébergés à la base nautique de Collignon. Les repas s'organiseront de la façon suivante : petit déjeuner, déjeuner en commun à la base nautique, dîner dans les familles.

Pendant toute la durée du séjour les jeunes seront hébergés à l'auberge de jeunesse de Northeim. Le petit déjeuner et le déjeuner seront pris dans ce même lieu.

Le dîner sera pris dans les familles d'accueil.

Activités :

Au cours du séjour (Allemagne, France), des activités sportives, culturelles sont proposées aux jeunes. **L'inscription à l'échange de jeunes suppose la participation à toutes les activités pendant le séjour.**

Le contenu du programme sera communiqué en juin (date de réunion à confirmer).

Encadrement

Les jeunes sont encadrés par des animateurs titulaires du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs).

Documents à fournir

- **avant le 15 mars**
 - Fiche de renseignements, premier versement et règlement signé des parents et du participant.
- **au 30 juin**
 - Solde du séjour
 - Fiche sanitaire de liaison (document joint),
 - Carte européenne de santé permettant le remboursement des frais à l'étranger (formalité à effectuer auprès de la sécurité sociale),
 - Certificat médical datant de moins de 3 mois, précisant l'aptitude ou non aux activités sportives.
 - Photocopie du carnet de santé,
 - Certificat de natation minimum 50 m,
 - Carte d'identité datant de moins de 10 ans ou passeport
 - Autorisation de sortie de territoire (à demander par les parents à la mairie du domicile)